Produit: OPTIMUM PLONGE DESINFECTANT Page: 1/6

FDS N°:DIVER-908 Version du :2007-11-07

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT: OPTIMUM PLONGE DESINFECTANT

- REFERENCE : 908

- FOURNISSEUR: JohnsonDiversey

9-11, avenue du Val de Fontenay 94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex

- Téléphone / Fax: 01.45.14.76.76 - Fax: 01.45.14.76.11

- E-mail / Site internet :

- Numéro d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation :

Produit concentré pour lavage manuel de

la vaisselle.

E-mail: FDSinfo-FR@johnsondiversey.com

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

IRRITANT

R41: risque de lésions oculaires graves.

R52/53: nocif pour les organismes aquatiques, peut entrainer des effets néfastes

à long terme pour l'environnement aquatique.

Avertissements supplémentaires:

Contient du chlorydrate de biguanide. Peut déclencher une réaction allergique.

Le produit est classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la

Directive CE en vigueur de classification pour les préparations.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation liquide.

Constituants contribuant aux dangers :

CAS N°68439-46-3 Alcool alkyl éthoxylé - Xn; R22-41 5-15%

EINECS polymère

CAS Nº8051-30-7 Diéthanolamide de Coprah < 5%

EINECS 232-483-0 Xi; R38-41

CAS Nº61789-40-0 Amidopropyl bétaïne - Xi; R36 < 5%

EINECS 263-058-8

CAS N°68424-85-1 Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium < 5%

EINECS 270-325-2 C,N;R21/22-34-50

CAS $N^{\circ}27083-27-8$ Chlorhydrate de biguanide - Xn, N;R22-38-41-43-50/53 < 5%

Polymère

Indications complémentaires:

Le libellé des phrases de risque est mentionné dans le chapitre 16.

Produit: OPTIMUM PLONGE DESINFECTANT

FDS N°:DIVER-908 Version du :2007-11-07

4 - PREMIERS SECOURS

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter immédiatement un

spécialiste.

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :

Rincer abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin.

- EN CAS D'INGESTION:

Retirer le produit de la bouche et consulter immédiatement un médecin

ou le CENTRE ANTI-POISONS:01 40 05 48 48

- EN CAS D'INHALATION :

Retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée.

Si des difficultés respiratoires surviennent consulter un médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par

de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Port de gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

- Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter le produit pur.

Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur.

- Méthodes de nettoyage: Endiguer et absorber sur support inerte.

Recueillir dans un conteneur étiqueté adapté pour destruction par un centre

agréé.

Laver les résidus à grande eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits

chimiques.

Manipuler en évitant les projections. Eviter le contact avec les yeux.

STOCKAGE: Conserver le produit dans son emballage d'origine, fermé.

Stocker à température > 0°C et à l'écart d'une source de chaleur.

Préparation ne relevant pas de la législation sur les installations classées.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:

Le produit ne contient aucun composant avec des valeurs limites à respecter.

EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:

Protection respiratoire: non nécessaire dans les conditions normales

d'utilisation

Protection des yeux: port de lunettes de protection.

Protection des mains: gants de protection résistants aux produits chimiques en

caoutchouc de type butyl ou nitrile (EN 374, catégorie III).

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect: Liquide limpide de couleur jaune.

PH: pur à 20°C: 9.0 à 9.5

Emis par le Centre serveur DIESE

MINITEL VERT 08 36 05 00 99

Page: 2/6

Produit: OPTIMUM PLONGE DESINFECTANT Page: 3/6

FDS N°:DIVER-908 Version du :2007-11-07

Température de changement d'état :

Non applicable

Point éclair: Non applicable

Caractéristiques d'explosivité :

Non explosif

Densité: à 20°C : 1.012 g/cm3

Solubilité: miscible à l'eau.

Information complémentaire :

10 - STABILITE ET REACTIVITE

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Produit stable, pas de réaction dangereuse connue. Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE: DL 50 (oral) > 2000 mg/kg

EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
 peau: provoque des irritations
 yeux: provoque de fortes irritations
impolation: pour provoque des irritations

inhalation: peut provoquer des irritationsingestion: peut provoquer des irritations

Indications toxicologiques complémentaires: selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification

des préparations, le produit présente les dangers suivants: IRRITANT

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Le produit ne doit pas être rejeté dans les eaux usées et les égouts sans

dilution ou neutralisation.

Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer

d'effets néfastes sur l'environnement.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le

produit que pour les emballages.

Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et

traitement par un organisme agréé.

Nomenclature déchets: 16 03 05 déchets d'origine organique contenant des

substances dangereuses

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID - Produit non classé selon la réglementation des transports terrestres

des matières dangereuses.

 ${\tt IMDG-Produit\ non\ class\'e\ selon\ la\ r\'eglementation\ des\ transports\ maritimes\ des}$

matières dangereuses.

Emis par le Centre serveur DIESE

MINITEL VERT 08 36 05 00 99

OPTIMUM PLONGE DESINFECTANT

FDS N°:DIVER-908 Version du :2007-11-07

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage selon les Directives CE: le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits

dangereux.

Symbole : Xi IRRITANT Phrases R : R41-52/53 Phrases S : S26-39-61

Avertissements supplémentaires:

Contient du chlorhydrate de biguanide. Peut déclencher une réaction allergique. MALADIES PROFESSIONNELLES: ce produit contient une substance (ammonium quaternaire) inscrite au tableau N°65.

Référence réglementaire: arrêté du 09/11/2004 modifiant l'arrêté du 05/01/1993 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité et transposant la directive 2001/58/CE.

Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits peuvent être consultées et/ou obtenues par Minitel N°Vert:08 36 05 00 99 Internet:www.diese-fds.com.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Règlement CE N° 648/2004 :

Produit:

CONCENTRATION en %	< 5	5 à <15	15 à <30	30 & +
Agents de surface amphotères	X			
Agents de surface non ioniques		X		
EDTA et sels	X			

DESINFECTANTS PRESENCE

PARFUMS LIMONENE

Benzisothiazolinone

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.

Date de mise à jour: FDS 908 - Vers.02 (07/11/2007)

Code formule: FADPF05W50

Emis par le Centre serveur DIESE

MINITEL VERT 08 36 05 00 99

Page: 4/6

Produit: OPTIMUM PLONGE DESINFECTANT

FDS N°:DIVER-908 Version du :2007-11-07

ANNEXE

Liste des phrases R: (AFISE 16/10/02)

```
R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources
d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres
sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur _ air inflam_
mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté _ preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquerle cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquerle cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement
aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
```

Page: 5/6

Produit: OPTIMUM PLONGE DESINFECTANT Page: 6/6

FDS N°:DIVER-908 Version du :2007-11-07

T: (1 1 D ('4')	
Liste des phrases R (suite) :	R 56: Toxique pour les organismes du sol.
	R 57: Toxique pour les abeilles.
	R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
	R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
	R 60: Peut altérer la fertilité.
	R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
	R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
	R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
	R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
	R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
	R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
	R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
	R 68: Possibilité d'effets irréversibles